

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement,
le transport, et les infrastructures
tenue le 15 mai 2008, à 19h00
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Michael Applebaum, président de la commission, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
M. Jean-François Cloutier, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine
M. Sylvain Lachance, conseiller de ville, Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Mme Ginette Marotte, conseillère de ville, Verdun
M. Campbell J. Stuart, maire de la ville de Montréal-Ouest

COMMISSAIRES ABSENTS :

M. Edgar Rouleau, vice-président et maire de la cité de Dorval
Mme Lyn Thériault, mairesse, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

INVITÉ :

M. Alan DeSousa, membre du Comité exécutif, responsable du développement économique, du développement durable et de Montréal 2025, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Mme Chantal I. Gagnon, directrice
M. Pierre Gravel, chef de division, Division de la gestion des matières résiduelles

ASSISTANCE : 80 personnes

SUJET :

Le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012

1. Ouverture de l'assemblée

À 19h05, le président, M. Michael Applebaum, déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue, présente les membres de la commission ainsi que les représentants de la Direction de l'environnement et du développement durable qui sont accompagnés, dans la salle du conseil, des conseillers de la Division de la gestion des matières résiduelles, des représentants des villes et des arrondissements qui ont contribué à la réalisation du plan de même que des principaux consultants du service : Dessau-Soprin, CIRAIG et Solinov.

M. Applebaum rappelle que l'assemblée de ce soir a fait l'objet d'annonces dans les journaux, dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et les hôtels de ville. Il souligne que près de 1 000 invitations ont été envoyées dans le milieu municipal, environnemental, universitaire ainsi qu' auprès des organismes intéressés par la question des matières résiduelles. Il explique le déroulement de l'assemblée : ce soir, il y aura présentation du dossier et une période réservée à des questions de clarification de la part du public. La prochaine séance prévue le 9 juin permettra aux citoyens et organismes de présenter leurs mémoires. Une seconde séance est prévue le 11 juin pour les mémoires et, si nécessaire, le 12 juin. La commission siégera ensuite à huis clos pour analyser les commentaires et les mémoires reçus, puis elle déposera ses recommandations en assemblée publique à une date qui reste à déterminer. Le rapport de consultation de la commission sera à la suite déposé au conseil d'agglomération et il appartiendra au comité exécutif d'y donner les suites nécessaires.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Ginette Marotte, appuyée par M. Jean-François Cloutier, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Un mot d'introduction – M. Alan DeSousa

M. Applebaum invite M. Alan DeSousa, membre du comité exécutif, responsable du développement économique, du développement durable et de Montréal 2025 à prendre la parole.

M. DeSousa remercie tout d'abord la commission de lui donner l'occasion de saluer le travail réalisé par la Direction de l'environnement et du développement durable, en collaboration avec les autres villes et les arrondissements. Le plan directeur de gestion des matières résiduelles proposé aujourd'hui permettra de répondre aux obligations de l'agglomération par rapport à la Communauté métropolitaine de Montréal. Le document de consultation du projet de plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2008-2012 permet de mettre en œuvre les mesures établies par la Communauté métropolitaine de Montréal dans son plan métropolitain, un plan qui a été adopté par les élus de la CMM en 2006, qui a reçu l'approbation du Ministère et est entrée en vigueur en août 2006.

Il souligne que le processus de consultation en cours illustre la volonté de la ville de poursuivre son engagement vers un développement durable et qu'il permettra aux citoyens de se prononcer sur les mesures proposées. La consultation permettra de bonifier et d'enrichir le plan pour que la Ville puisse s'acquitter de la meilleure manière de ses obligations vis-à-vis l'environnement et le traitement des matières résiduelles.

M. DeSousa rappelle que chaque citoyen produit en moyenne une demie tonne de déchets par année dont 78% va à l'enfouissement. Il souligne qu'il faut non seulement augmenter le volume des matières récupérées, mais qu'il importe aussi de réduire la quantité de déchets produits, de réviser nos habitudes de consommation et de mettre l'accent sur la réduction à la source, le recyclage, la valorisation. Il explique que le projet de plan directeur propose 49 actions qui permettront de réduire les matières envoyées à l'enfouissement et diminuer de ce fait les émissions de gaz à effet de serre. Il ajoute que les scénarios proposés dans le plan s'articulent autour de trois pôles de développement durable: environnemental, social et technico-économique. L'agglomération doit **au minimum** atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, elle doit chercher à réduire l'exportation des matières résiduelles et tendre à l'autonomie sectorielle, c'est-à-dire de réduire la dépendance à l'égard des installations situées à l'extérieur du territoire de l'agglomération et favoriser la mise en place d'installations sur place pour gérer ses propres déchets.

Enfin, M. DeSousa mentionne que les technologies et les options de traitement qui seront proposées doivent être réalisables dans le contexte montréalais. Les choix de solutions doivent tenir compte de la capacité de payer des contribuables montréalais et optimiser le recours à une contribution financière provenant de plusieurs sources.

4. Présentation du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles M. Pierre Gravel, chef de division

Le président, M. Applebaum, invite ensuite Mme Chantal I. Gagnon, directrice, Direction de l'environnement et du développement durable à présenter le plan.

Mme Gagnon est heureuse de présenter le plan ce soir dans le contexte d'une consultation publique. Le plan est le résultat d'un travail de longue haleine réalisé à l'aide de plusieurs collaborateurs de la ville et de l'extérieur. Elle espère que la population réagira favorablement à ce plan et proposera des modifications qui permettront de le bonifier et de l'enrichir. Elle présente M. Pierre Gravel, chef de division, Division de la gestion des matières résiduelles qui assumera la présentation de ce soir.

M. Pierre Gravel présente le plan à l'aide d'un Powerpoint auquel on pourra se référer pour plus de détails. Il rappelle tout d'abord que le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles s'inscrit dans la démarche de planification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal

(CMM) adopté le 22 août 2006 et qui définit 19 mesures à mettre en place par les autorités locales. Il mentionne que le plan s'articule autour de trois pôles du développement durable : le pôle environnemental, le pôle social et le pôle technico-économique, trois pôles qui ont permis de faire des choix de scénarios. Il ajoute que la question de l'autonomie sectorielle a également été évaluée en matière de traitement et d'élimination des déchets.

M. Gravel mentionne les objectifs de la Politique québécoise qui consistent, pour 2012, à atteindre un total de matières récupérées de l'ordre de 442 800 tonnes pour les matières recyclables, les RDD et les textiles alors que pour 2018, cet objectif est de 563 100 tonnes pour les putrescibles, les encombrants et les CRD (résidus de construction, rénovation démolition).

M. Gravel expose à la suite certaines données extraites du Portrait 2006 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal : en 2006, pour une population de 1,8 millions de personnes, les volumes de matières résiduelles à traiter pour l'agglomération étaient de 223 000 tonnes récupérées et de 779 000 tonnes éliminées. On évalue qu'en 2018, pour une population de 2 millions de personnes, les volumes à traiter seront de l'ordre de 1,1 million de tonnes, dont 570 000 tonnes récupérées et 530 000 tonnes éliminées.

M. Gravel présente enfin le projet proprement dit de plan directeur de gestion des matières résiduelles, qui est décliné en 49 actions :

Trente-trois (33) des actions proposées visent à renforcer les 3R (réduction à la source, réemploi et recyclage) :

Sensibilisation

1. Informer la population
2. Mobiliser la population pour faire augmenter la participation, tout en poursuivant les objectifs de propreté
3. Appuyer l'action des entreprises d'économie sociale
4. Valoriser les comportements socialement responsables

Favoriser la réduction à la source

5. Mettre en place un système de gestion environnemental
6. Modifier les conditions d'octroi des permis de construction, de rénovation et de démolition
7. Promouvoir activement la réduction de la consommation
8. Promouvoir activement la réduction des matières résiduelles dans les ICI
9. Instituer un programme de reconnaissance pour les ICI «vertes»
10. Créer un concours «écodurable» montréalais

Favoriser le réemploi

11. Mettre à jour le Répertoire des adresses du réemploi
12. Exploiter un Centre du réemploi
13. Financer une partie des frais d'élimination des EES du Collectif montréalais pour le réemploi
14. Implanter des mécanismes de collecte propres au réemploi
15. Acheminer des biens mobiliers usagés des municipalités vers les organismes membres du Collectif montréalais pour le réemploi
16. Acheminer des matériaux et des biens mobiliers provenant des industries, commerces et institutions, vers le milieu des arts
17. Financer la recherche et le développement pour les produits du textile postconsommation

Agir sur les outils, le mode de collecte et le traitement des matières recyclables

18. Desservir l'ensemble des immeubles de 9 logements et plus
19. Assurer le tri et la mise en marché des matières recyclables en mode pêle-mêle
20. Modifier les outils de collecte porte-à-porte
21. Exiger un service de récupération lors des rassemblements publics
22. Implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux

Assurer la récupération et le traitement sécuritaire des résidus domestiques dangereux [RDD]

23. Optimiser les collectes itinérantes
24. Recourir davantage aux écocentres pour la récupération des RDD
25. Étudier la possibilité d'offrir un service tarifé de collecte à domicile
26. Établir un cadre réglementaire qui permette aux autorités locales d'interdire de jeter des RDD dans les ordures ménagères

Maximiser la récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et les encombrants

27. Exploiter de nouveaux écocentres
28. Rendre accessible aux demandeurs de permis de construction la liste des recycleurs en rénovation et démolition
29. Faciliter le tri des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les cours de voirie municipales
30. Favoriser la collecte des résidus CRD résidentiels et le traitement dans des centres de récupération et de tri privé
31. Soutenir la mise en place des projets de gestion des appareils électroménagers
32. Encourager l'utilisation des produits obtenus par la récupération des matériaux secs dans les grands travaux publics et privés
33. Établir un cadre réglementaire interdisant de jeter des résidus CRD résidentiels et des encombrants avec les ordures ménagères

Huit (8) actions sont prévues afin de favoriser la valorisation

34. Implanter des outils de collecte des résidus verts
35. Implanter des outils de collecte des résidus alimentaires
36. Assurer un service de collecte des résidus verts
37. Assurer un service de collecte des résidus alimentaires
38. Exploiter les infrastructures de traitement des matières organiques
39. Implanter des aires réservées (action prise en charge par l'action 27)
40. Établir un cadre réglementaire qui permette aux autorités locales d'interdire de jeter des rognures de gazon dans les ordures ménagères
41. Élaborer un programme de sensibilisation à l'herbicyclage

Trois (3) actions visent à valoriser les boues résiduelles

42. Établir un règlement sur la vidange régulière des fosses septiques
43. Réaliser une étude sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées
44. Produire un rapport annuel sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées

Trois (3) actions traitent des résidus ultimes

45. Exploiter un poste de transbordement
46. Exploiter une usine pilote de prétraitement
47. Réaliser des études détaillées pour une expérimentation thermique

Deux (2) actions sont destinées à assurer le suivi de la mise en œuvre du PDGMR

48. Effectuer tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et dresser un portrait, aux deux ans, de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération
49. Participer à une caractérisation annuelle

Les nouvelles infrastructures

M. Gravel passe en revue les 16 infrastructures qui sont proposées à l'intérieur du PDGMR et situe, à l'aide de cartes géographiques, la localisation actuelle et potentielle des infrastructures, des écocentres, des centres de gestion des matières organiques et des résidus ultimes:

- 1 poste de transbordement
- 2 centres de compostage en andains semi-fermé/membrane
- 1 centre de compostage fermé en usine
- 2 centres de digestion anaérobie en usine
- 1 usine de prétraitement pilote
- 1 centre du réemploi
- 8 nouveaux écocentres

Coût

M. Pierre Gravel souligne que le coût total du PDGMR, sur un horizon de 10 ans, s'élève à 273 M\$. Il précise toutefois que la gestion des matières résiduelles, pendant la même période, engendrerait des coûts de 147 M\$ si le Plan n'était pas appliqué, ce qui

représente un coût net de 126 M\$. Il mentionne que les coûts sont donnés par activités et que le plan est une proposition de dix ans qui devra être révisée d’ici cinq ans dans le cas des activités qui ne sont pas récurrentes. Les tableaux qui suivent reproduisent le coût des actions reliées aux 3RV-E, le coût des infrastructures ainsi que le coût total du plan directeur de gestion des matières résiduelles

Coûts des actions reliées aux [3 RV-E]

COÛTS ADDITIONNELS AVEC ACTIONS DU PLAN DIRECTEUR/ (000) en milliers	0-5 ANS	5-10 ANS	TOTAL (\$)
Sensibilisation	6 525	---- **	6 525
Réduction à la source	905	---- **	905
Réemploi*	330	(825)	(495)
Matières recyclables*	19 600	(44 000)	(24 400)
Matières organiques*	84 900	118 500	203 400
Boues	60	---- **	60
Résidus domestiques dangereux*	55	765	820
Résidus CRD résidentiels et encombrants*	(2 100)	(19 600)	(21 700)
Résidus ultimes	5 900	22 250**	28 150
Suivi	350	400	750
TOTAL (\$)	116 525	77 490	194 015

* Incluant les coûts évités d’élimination
** coûts à réviser en 2013

Coûts des infrastructures

Matières	Infrastructures	Coût d'immobilisation	Coût annuel d'exploitation	Coût (\$/tonne)
Réemploi	Centre du réemploi (5 000 t)	5 M \$	0,18 M \$	35 \$
Recyclables	Inclus dans les contrats d'exploitation	0 \$	1,3 M \$	6 \$
Organiques	1 centre de compostage en andains semi-fermé/membrane (30 000 t)	7 M \$	1,5 M \$	50 \$
	1 centre de compostage en andains semi-fermé/membrane (30 000 t)	7 M \$	1,5 M \$	50 \$
	1 centre de compostage fermé en usine (50 000 t)	25 M \$	4,25 M \$	85 \$
	1 centre de digestion anaérobie en usine (40 000 t)	30 M \$	4,8 M \$	120 \$
	1 centre de digestion anaérobie en usine (50 000 t)	35 M \$	6,0 M \$	120 \$
RDD et CRD	8 nouveaux écocentres	25,6 M \$	0,7 M \$ *	60 \$
CRD et encombrants	Inclus dans les contrats d'exploitation	0 \$	7,0 M \$	50 \$
Résidus ultimes (perspective d'autonomie sectorielle)	1 poste de transbordement (250 000 t)	25 M \$	3,75 M \$	15 \$
	1 usine de prétraitement pilote (25 000 t)	10 M \$	1,75 M \$	70 \$
		Coût total : 160 M \$		
		Coût de la dette (10 ans) : 79,3 M \$		

* coûts par écocentre

Coûts totaux / (000) en milliers

COÛTS ADDITIONNELS AVEC ACTIONS DU PLAN DIRECTEUR	0-5 ANS	5-10 ANS	TOTAL (\$)
TOTAL (\$)	116 525	77 490	194 015

COÛT DE LA DETTE (INFRASTRUCTURES)	0-5 ANS	5-10 ANS	TOTAL (\$)
TOTAL (\$)	8 561	70 713	79 274

COÛT TOTAL PLAN DIRECTEUR	0-5 ANS	5-10 ANS	TOTAL (\$)
TOTAL (\$)	125 086	148 203	273 289

COÛTS ADDITIONNELS SANS PLAN DIRECTEUR	0-5 ANS	5-10 ANS	TOTAL (\$)
	26 000	121 000	147 000

Échéancier

En ce qui a trait à la question de l'échéancier, M. Gravel indique que le plan directeur prévoit deux échéanciers : 2008-2012 pour les activités de réduction à la source et de réemploi, les programmes de sensibilisation ainsi que les activités d'implantation de nouveaux outils de collecte pour les matières recyclables et 2008-2017 pour les actions récurrentes comme la collecte et le traitement des matières recyclables et organiques, les résidus domestiques dangereux, les résidus CRD résidentiels et encombrants, les résidus ultimes ainsi que la réalisation des infrastructures de gestion des matières résiduelles.

5. Période de questions du public

Le président de la commission donne la parole aux personnes qui se sont inscrites en début d'assemblée.

Coralie Deny

Conseil régional de l'environnement de Montréal (CREM)

Mme Deny soulève deux questions par rapport au plan directeur de gestion des matières résiduelles. Tout d'abord, elle s'interroge sur les objectifs à atteindre : ceux fixés par l'actuelle Politique gouvernementale sont de 60%, or cette politique vient à échéance en 2008 et il est à prévoir que la prochaine Politique fixera des objectifs supérieurs. Elle se demande comment le plan de la Ville compte de conformer aux cibles futures. Elle émet également quelques réserves quant à l'échéance prévue pour les matières putrescibles. Elle demande à quel moment tous les Montréalais auront accès à la 3^e collecte, celle des résidus verts et des résidus de table.

M. Alan DeSousa souligne que le gouvernement québécois travaille à sa nouvelle stratégie 2008-2018 en matière de gestion des déchets et que dans ce contexte, l'agglomération de Montréal a déposé un mémoire, en février 2008, à la Commission parlementaire sur les transports et l'environnement. La ministre est en attente du rapport de la commission pour présenter sa nouvelle Politique. Il explique que pour le moment, Montréal a donné un contrat à TIRU qui permettra d'augmenter la capacité de recyclage grâce entre autres, à la collecte pêle-mêle et au nouveau bac hybride. Montréal dispose donc des outils nécessaires pour atteindre au minimum les objectifs de 60% fixés par le gouvernement.

En ce qui concerne les matières putrescibles, M. DeSousa explique que l'Administration étudie actuellement la possibilité d'inclure jusqu'à 5% de résidus alimentaires à l'intérieur du contrat de collecte des résidus verts en cours. Le Service évalue différents scénarios pour loger des infrastructures de traitement des matières putrescibles qui exigent un financement important.

M. Steven Erdelyi

Conseiller

Ville de Côte Saint-Luc

M. Erdelyi souligne que Ville de Côte-Saint-Luc présentera un mémoire au mois de juin. Pour le moment, il souhaite avoir des précisions sur des questions qui s'apparentent à celles posées par l'intervenante précédente. M. Erdelyi se demande pourquoi Montréal s'en tient encore à des objectifs de 60% alors que d'autres grandes villes canadiennes dont Toronto en sont rendues à des objectifs de récupération de l'ordre de 70% et de 80%.

Sa première question touche les redevances de la taxe sur l'enfouissement que le gouvernement verse aux villes pour améliorer le recyclage. M. Erdelyi souligne que les villes liées sont les seules à ne pas avoir reçu cet argent. Pour Côte-Saint-Luc, le pourcentage de redevances représente environ 300 000\$, une somme qui leur permettrait de payer tous les bacs bruns et déliants d'un projet pilote de collecte de matières putrescibles que Côte-Saint-Luc s'apprête à mettre en place dès le mois de septembre dans les habitations unifamiliales et les duplex. Sa deuxième question se rapporte aux sites de traitement permanent des matières organiques. Il espère que Montréal accélérera le processus pour que l'agglomération dispose des infrastructures nécessaires bien avant 2012, tel qu'il est prévu au plan.

M. Alan DeSousa explique qu'en ce qui concerne les redevances, le gouvernement a fait des propositions d'un partage de 60/40 et que Montréal a fait des propositions similaires aux villes même si l'agglomération avait comme position de recevoir 100% des redevances

ayant l'entière responsabilité de payer le 10\$ par tonne. Il explique que Montréal attend encore la réponse du gouvernement à cet égard. Il souligne que le projet amorcé par Côte-Saint-Luc pour la collecte et le transport des résidus de table de 500 maisons a connu des ratés en raison d'un site qui était inacceptable. Il rappelle que Montréal doit composer avec des tonnages très importants de matières putrescibles et qu'il importe de trouver des solutions adaptées et de mettre en place des installations qui correspondent à des normes précises et qui pourront trouver place de manière permanente sur le territoire même de l'agglomération.

En attendant que les discussions entre politiciens déterminent quel pourcentage de redevances les villes liées pourront recevoir, M. Erdelyi demande si, Montréal peut dès maintenant leur accorder 64% et discuter plus tard du 36%. Il mentionne également qu'en terme de site de traitement, il existe de nouvelles technologies, par exemple la technologie « Hot Rot » à Halifax que l'on pourrait utiliser ici dès maintenant. M. Erdelyi dit espérer que Montréal puisse leur donner l'argent nécessaire pour profiter de ces nouvelles expertises.

M. DeSousa réprecise que l'agglomération est en attente d'une réponse du gouvernement sur la question des redevances. Il mentionne que plusieurs des technologies identifiées dans le plan sont basées sur des études techniques disponibles. Il rappelle que le service est ouvert à toute nouvelle proposition de technologies dont celle que vient de présenter le conseiller et qu'aucune expertise valable qui a fait ses preuves ailleurs ne sera écartée.

M. Nelson Begun

Matériaux pour les arts de Montréal (MAM)

M. Begun représente le MAM. Il précise l'objectif de son association qui est d'acheminer des matériaux récupérés vers le milieu des arts, une action qui permet d'intégrer progressivement les ICI (Industries, Commerces et Institutions) dans la filière de récupération des déchets. Il se demande où se situe un projet de ce genre dans les priorités du plan de gestion des matières résiduelles.

Mme Chantal I. Gagnon précise que MAM est un projet emballant qui permet de relier des utilisateurs potentiels de matières résiduelles avec ceux qui en rejettent, notamment les ICI. Elle estime qu'il s'agit d'une action fort intéressante que la ville souhaite soutenir même s'il n'est pas vraiment du ressort de la municipalité de s'occuper des ICI. Elle explique que la ville est intéressée à soutenir ce genre d'action dans la mesure de ses moyens et en fonction du développement du projet.

Mme Isabeau Four

Collège de Rosemont

Mme Four n'était pas présente.

M. Sylvain Demers

Multi Recyclage FD inc.

M. Demers ne s'est pas présenté.

M. Frédéric Laverdière

Citoyen

M. Laverdière s'interroge sur la façon dont se dérouleront les nouvelles collectes. Il se demande si le citoyen aura quatre poubelles différentes pour des déchets différents et quel genre de contenants seront utilisés, des sacs transparents, des bacs, etc. ?

M. Pierre Gravel lui précise qu'il n'y aura pas de méthode unique sur le territoire; la méthode de collecte diffèrera selon l'endroit où l'on habite. Il explique que le bac de recyclage sera remplacé, selon le type d'habitation, par un bac roulant et un bac hybride ou sac réutilisable. Quant aux déchets, ils continueront d'être transportés en sacs. Les matières organiques seront ramassées en bac roulant ou en petit bac de couleur différente, même chose pour les résidus verts, principalement en sacs, ce qui représente trois collectes par semaine. M. Gravel précise que d'une certaine manière, ça fait déjà 40 ans qu'on a 3 collectes et qu'il n'est pas insensé de penser remplacer une collecte de déchets par une collecte de matières organiques.

M. Laverdière se demande s'il ne serait pas plus facile de prévoir une poubelle à trois compartiments, plutôt que d'avoir trois types différents de contenants. Ces poubelles pourraient en outre contenir l'horaire des collectes, ce qui faciliterait le travail pour les personnes âgées ou les immigrants. Il demande aussi des précisions sur le tonnage et le compostage en andains des matières organiques.

M. Gravel convient qu'il s'agit là d'un excellent point. Il mentionne à cet effet une étude actuellement en cours sur la gestion des déchets à l'intérieur de la maison. Quant aux sites de compostage, il précise que les tonnages des infrastructures prévues sont de l'ordre de 30 000 tonnes par année, pour une superficie équivalente à la superficie actuelle du site de compostage au Complexe St-Michel. Mme Gagnon ajoute que lorsqu'on parle de site de compostage, on parle d'un site qui se remplit et qui se vide continuellement, ce n'est pas comme un site d'enfouissement. Le compost est utilisé entre autres pour les besoins horticoles de l'agglomération.

Mr. Hayek
Green Coalition

M. Hayek se dit préoccupé par les incidences sur la santé du traitement thermique des déchets et souhaite savoir si les cendres ont été considérées dans l'étude. Il cite en référence l'étude du CIRAIG figurant dans la bibliographie sur le développement et l'application d'un outil d'évaluation des scénarios de gestion des matières résiduelles. Dans cette étude, selon lui, les émissions ne semblent pas avoir été pris en compte lors de l'incinération sur lit fluidisé.

M. De Sousa précise que les technologies d'incinération n'ont pas été retenues dans le plan, d'autres technologies sont par contre évaluées comme celles de la gazéification ou la méthanisation. Il est question dans le plan d'une usine de prétraitement des déchets et ce qui en sortira sera utilisé pour un traitement ultime. Il rappelle que c'est à la CMM qu'il reviendra de faire un choix quant au traitement ou à la technologie la mieux appropriée aux déchets ultimes.

M. Hayek en retient que les technologies qui seront utilisées par l'agglomération sont de nature biologique et mécanique.

Mme Claire Garon
Centre de santé universitaire McGill (CUSM)

M. Garon est coordonnatrice du système de gestion environnemental du Centre de santé universitaire de McGill; elle rappelle que le CUSM regroupe 6 hôpitaux. Elle souhaite ce soir saisir la commission d'une problématique particulière, celle des produits à usage unique et à emballage unique et des filières manquantes pour la récupération de ce genre de produits. Elle souhaite savoir si le plan a prévu des mesures à cet effet au niveau institutionnel.

M. Alan DeSousa explique que les villes sont responsables des matières au niveau résidentiel. La politique québécoise a prévu trois secteurs : le secteur résidentiel, le secteur des ICI (industries, commerces, institutions) dont les hôpitaux et le secteur des CRD (résidus de construction, rénovation, démolition). Il mentionne que le plan de la Ville n'est pas prévu pour le milieu institutionnel comme celui des hôpitaux qui doivent faire appel à des entreprises privées pour le traitement ou la récupération des produits médicaux. M. Gravel ajoute que Recyc-Québec devrait être le meilleur joueur pour s'impliquer dans ce genre de filière. Mme Ginette Marotte invite Mme Garon à communiquer avec l'hôpital Douglass qui a mis de l'avant, en collaboration avec Verdun, un programme de recyclage et de récupération de produits médicaux.

Mme Garon en conclut que le milieu hospitalier devrait prendre en charge la récupération de ses déchets, même s'il s'agit d'emballages et non des déchets biomédicaux.

M. Francis Dubé
citoyen

M. Dubé est citoyen et ingénieur en traitement des eaux usées. Son intervention porte sur la valorisation des matières organiques, vue sous un angle agronomique. Il souhaite connaître les raisons qui ont amené les analystes à exclure la mise en valeur dans l'analyse du cycle de vie (ACV). Il donne en référence, la page 28 de l'introduction, où on a exclu la question de transport des matières organiques vers les lieux de valorisation. Il mentionne que dans le contexte actuel de l'augmentation du prix des engrais et de celui de l'énergie, il aurait été pertinent d'inclure ces impacts du point de vue énergétique sur l'analyse du cycle de vie.

M. Gravel mentionne que l'analyse du cycle de vie utilisée est une ACV simplifiée, et il laisse le soin au représentant du CIRAIG d'en donner les raisons. Mme Geneviève Martineau du CIRAIG convient, comme l'a mentionné M. Dubé, que le fait de produire du

compost, permet aussi de produire un fertilisant organique qui peut remplacer les fertilisants chimiques. Le CIRAIG a tenu compte de cette considération dans son ACV : pour toutes les technologies qui produisaient un compost, on se retrouvait à éviter une production de fertilisants chimiques ce qui donnait un crédit environnemental à ces options. Tous les impacts reliés à la production d'un fertilisant chimique ont été crédités aux options de compostage. Par contre, l'ACV n'a pas pris en compte les impacts liés à la mise en marché du compost, cet aspect n'a pas été approfondi.

M. Dubé demande si une analyse de sensibilité a été faite par rapport au coût de l'énergie, par exemple, est-ce qu'une option pourrait devenir plus intéressante qu'une autre en fonction du prix de l'énergie ?

Mme Martineau explique que l'analyse a considéré un coût de revient du biogaz, mais qu'on a exclu un prix de revente du compost ou des fertilisants chimiques en raison de leurs coûts incertains.

Pour terminer, M. Dubé a posé des questions sur les destinations finales des matières valorisées ? Le plan a-t-il considéré un bilan agronomique sur le territoire de la CMM ? Il se demande si les quantités de compost produit seront utilisées ici même ou évacuées vers l'extérieur, vers les campagnes. Des démarches ont-elles été entreprises avec l'UPA à cet égard ?

M. Gravel précise qu'on a pas encore exploré ces options. Pour le moment, le Complexe environnemental de Saint-Michel qui s'étend sur un kilomètre sur deux, a grand besoin de compost et il est prémédité de faire des démarches auprès de l'UPA. Il s'agit d'abord de trouver le financement qui permettra de mettre en place les infrastructures nécessaires.

M. Pierre Lachance

Conseil des entreprises de services environnementaux

M. Lachance s'intéresse d'abord à la question financière. Il souhaite connaître la fiabilité des estimations des coûts d'infrastructures et des coûts d'opération contenues dans le plan, compte tenu qu'il s'étend sur une longue période, soit jusqu'à 2012.

M. Pierre Gravel indique que le service a travaillé avec les coûts qu'il connaissait déjà et qui ont été indexés selon les données disponibles. Les études réalisées ont aussi permis d'obtenir de l'information sur le coût des infrastructures, de compostage notamment. Pour l'enfouissement, les estimations sont très élevées, par exemple 60\$ la tonne pour les 5 premières années, et 80\$ la tonne pour les 5 dernières années.

M. Lachance demande à la suite des précisions sur deux vocables utilisés dans le plan et qui définissent deux actions différentes : « exploiter » et « assurer un service de collecte ».

M. Gravel lui précise que dans le cadre du PDGMR, le terme « assurer un service de collecte » désigne toutes les activités de collecte, de transport, de camionnage, les bacs, la desserte, etc. Le terme « exploiter » réfère quant à lui aux opérations de traitement de la matière, on parle alors de la phase de traitement, de tri et d'élimination.

Enfin, M. Lachance s'interroge sur l'exécution en régie ou non des activités prévues au plan.

M. Gravel explique que toutes les formules sont possibles : privé, en régie ou en partenariat public-privé. Actuellement à l'agglomération, les activités sont effectuées à contrat et en régie, il n'y a pas encore de ppp.

M. Campbell Stuart, commissaire, intervient pour apporter une précision. Il explique que lorsqu'on parle d'assurer une collecte, on parle en quelque sorte d'une collaboration avec les villes et les municipalités qui ne sont pas Montréal, car la collecte relève de la compétence des villes, alors qu'il est de la responsabilité de l'agglomération d'assurer le traitement des matières.

M. Claude Beaulé **Vertal inc.**

M. Claude Beaulé est le représentant de la compagnie Vertal inc. qui distribue au Québec une technologie commercialisée depuis 20 ans en Suède. Il s'agit d'un composteur fermé. Il mentionne que l'objectif du programme est la réduction des coûts de transport associés à la collecte en général. Par exemple, en Suède, depuis 20 ans, on a réduit de façon

significative les coûts de collecte en installant 600 de ces machines sur le territoire (dans les écoles, les restaurants, les hôtels, les supermarchés, près de habitations, etc.), soit l'équivalent d'un centre de tri de 40 000 tonnes. Le composteur en question peut recevoir tous les déchets végétaux, les résidus verts, la viande, etc. De plus, M. Beaulé indique qu'on a augmenté la taille des récipients, ce qui permet de les vider tous les mois plutôt qu'aux deux semaines. Le coût de ces 600 machines équivaut à celui d'une infrastructure de traitement de 40 000 tonnes. Dans ces conditions, M. Vertal souhaite savoir si dans le cadre de son plan directeur de gestion des matières résiduelles, une solution comme celle-là serait bien accueillie par la Ville et pourrait éventuellement faire l'objet d'un soutien financier pour ceux qui souhaiteraient l'exploiter?

Pour M. De Sousa, toutes les technologies qui présentent un intérêt seront étudiées. Il explique que la Ville est à peaufiner son plan de gestion des matières résiduelles et il invite M. Beaulé à prendre contact avec M. Pierre Grave à cet effet.

M. Avrom Shtern
Green Coalition

M. Shtern souhaite savoir si le plan a prévu des solutions pour les matières non recyclables comme le styromousse. Il s'intéresse à la question de la tarification dans les écocentres et au fait que plusieurs citoyens dont les personnes âgées, ne peuvent en profiter car elles n'ont pas de voitures. Enfin, il a demandé des détails sur la localisation éventuelle des postes de transbordement.

M. Alan DeSousa déplore le fait que l'on utilise encore une matière non recyclable comme le styromousse pour emballer les aliments. Il souligne les efforts déployés par Recyc-Québec pour trouver des solutions à ce problème. Il indique que Montréal cherche toujours une compagnie qui pourra éventuellement traiter le styromousse. Quant aux écocentres, M. DeSousa précise que de plus en plus de compagnies reprennent maintenant les vieux électroménagers et que certains organismes peuvent se déplacer pour aller cueillir les encombrants à domicile. Sur la question de la localisation des postes de transbordement, M. DeSousa indique que l'agglomération souhaite qu'ils soient situés près de voies ferrées pour diminuer la présence de camions sur les routes. Il précise que le Service y travaille en collaboration avec les communautés locales pour trouver le meilleur emplacement possible pour ce genre d'infrastructures.

M. Karel Ménard
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)

M. Ménard indique que dans les conditions de mise en œuvre du PDGMR, on fait référence à la résolution de la CMM qui demande de l'aide au gouvernement du Québec pour financer les installations de traitement et d'élimination des matières organiques. M. Ménard demande si la mise en place des infrastructures proposées pour les matières organiques et des infrastructures projetées pour les déchets ultimes est conditionnelle à la signature d'un accord de financement du gouvernement du Québec.

M. DeSousa indique que la mise en place est bien sûr conditionnelle à ce financement tant pour le compostage que pour les déchets ultimes, un montant d'un milliard de dollars. Il souligne que Montréal a déjà fait des représentations auprès du gouvernement. La ministre a suggéré de faire des propositions pour réduire les GES et le financement demandé s'inscrit dans cette optique. La demande a été faite en septembre 2007, les maires sont allés à Québec le 26 février 2008 et on est en attente d'une réponse.

Par la suite, M. Ménard souligne qu'il est mentionné dans le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, que chacun des 5 secteurs géographiques du territoire de la CMM, et Montréal en est un, devra évaluer la faisabilité d'alternatives en vue d'implanter de nouvelles infrastructures de traitement et d'élimination des déchets ultimes dans une perspective d'autonomie régionale de leur territoire respectif. Il poursuit en indiquant que dans le Plan de Montréal, ce qu'on nous propose au sujet des déchets ultimes, c'est un statu quo amélioré, dans le sens qu'on propose un statu quo vers l'exportation à l'extérieur via le poste de transbordement proposé et via un projet pilote de 25 000 tonnes au niveau des déchets ultimes. M. Ménard souhaite savoir si au 31 décembre 2008, au moment où l'on doit déposer à la CMM cette étude sur les alternatives pour le traitement des résidus ultimes sur son territoire, l'agglomération déposera le PDGMR actuel une fois adopté ou s'il s'agira d'un autre document ?

M. DeSousa indique que le service est en train d'examiner les options possibles. Cette

analyse va se poursuivre en 2008. L'important, c'est de tendre vers l'autonomie sectorielle et le comité exécutif de la CMM ont commandé des études qui permettront d'évaluer d'autres types de technologies et de dégager une orientation d'ici la fin de l'année.

M. Gravel indique à M. Ménard que le PDGMR contient des études sur des alternatives à l'enfouissement et que la technologie qui a été retenue est le prétraitement. Il précise que le plan métropolitain parle d'études et non de choix technologiques, on demande des propositions d'alternatives. Il mentionne également que la CMM prévoit également le statu quo à ce sujet.

À titre de vice-président de la commission sur l'environnement de la CMM, Mme Marotte apporte un complément de répons. Elle rappelle que la CMM est encore en attente de réponses de la part des cinq secteurs géographiques qui en sont tous au même niveau. Elle souligne que le problème c'est d'avoir un site dans une agglomération comme Montréal, c'est toujours le principe du « pas dans ma cour », peu importe la technologie.

Mme Nicole Loubert

Collectif en environnement de Mercier-Est

Mme Loubert aborde la question de l'équité territoriale. Elle souligne qu'à chaque fois qu'il est question de site d'enfouissement, on mentionne l'Est de Montréal, que l'on pense à St-Michel et à la Station d'épuration des eaux usées. Elle demande à la commission si, pour l'ensemble des infrastructures proposées dans le plan, l'intégrité territoriale est maintenue sur l'île.

M. DeSousa explique que dans l'analyse qui a été faite pour la localisation des infrastructures (les écocentres, les sites de compostage), on a fait des choix pour garder les installations le plus près possible des citoyens, en vue de diminuer le transport et les GES. La Ville travaille dans ce sens avec les arrondissements et les instances locales en vue d'identifier des lieux possibles.

Mme Loubert mentionne qu'il existe une table de concertation dans l'Est où l'on a souvent parlé de la problématique des déchets. Elle souligne qu'en février 2009, il y aura justement un Forum sur le sujet et elle espère que l'agglomération prendra en considération le point de vue de la Table sur cette question. Elle demande également des précisions sur le Centre de transbordement dont il est fait mention dans le document, mais pour lequel aucune quantité n'est mentionnée. Elle souhaite également des éclaircissements sur l'usine pilote de prétraitement d'une capacité de 25 000 tonnes : est-ce qu'on envisage un agrandissement de cette usine et si oui, dans quelle proportion ? Enfin, sa dernière question concerne la carrière Lafarge identifiée dans le plan comme étant un site potentiel dans dix ans. Elle mentionne qu'il est pourtant question d'un projet de logements dans ce secteur et souhaite des précisions.

M. Pierre Gravel indique tout d'abord que c'est 10% du tonnage de l'agglomération qui est acheminé à St-Thomas -de-Joliette via le centre de transbordement de EBI dans l'Est, soit l'équivalent de 70 000 tonnes. Il précise que cette quantité est minime par rapport à ce que reçoit le centre de transbordement. En ce qui concerne l'usine pilote de 25 000 tonnes, il n'est pas question de prévoir un agrandissement pour une usine plus grande; il s'agit de 25 000 tonnes sur une capacité de déchets résiduels de 500 000 tonnes. Il précise qu'il y aura plutôt plusieurs petites usines. Enfin, en ce qui a trait à la carrière Lafarge, M. Gravel indique que celle-ci est mentionnée dans les études car on avait demandé aux consultants de regarder tous les sites possibles pour Montréal. Or, il a été entendu qu'aucun site n'est viable sur l'île de Montréal.

M. Pierre Vaillant

Eco-quartier Sault-au-récollet

M. Vaillant précise qu'il soumettra un mémoire en juin prochain, mais qu'il souhaite ce soir faire quelques commentaires. Il félicite d'abord tous ceux qui ont travaillé à la conception du plan, un travail de longue haleine. Comme intervenant, il s'est attardé à la dimension citoyenne et communautaire du plan. Il estime qu'un montant de 270M\$ c'est beaucoup d'argent qui va dans les infrastructures, les équipements et les collectes. Il déplore le manque d'empressement à diminuer, à court terme, les déchets ultimes. Il mentionne que depuis quelques années, on évolue beaucoup plus lentement vis-à-vis la réglementation et la sensibilisation et il constate le manque d'initiative vis-à-vis la réduction des déchets. Pour lui, le plan est bien fait techniquement, scientifiquement, mais il y manque la dimension humaine.

M. Applebaum invite M. Vaillant à venir faire part de ces commentaires lors des séances de consultation qui débutent le 9 juin prochain.

La liste des personnes qui étaient inscrites à la période de questions étant épuisée, M. Applebaum invite maintenant les gens de la salle à intervenir.

**M. Pierre Bruyère
Krueger**

M. Robillard travaille pour la compagnie Krueger, mais il souhaite ce soir poser une question au nom de l'Association des recycleurs de papiers sur la question de la qualité du papier récupéré. Il se demande si dans le calcul des résultats, la Ville de Montréal prend en considération la partie rejets de la matière récupérée qui se retrouve chez les récupérateurs ou les recycleurs.

M. Pierre Gravel explique que la Ville a des exigences au niveau de cette partie « rejets ». La Ville demande notamment au centre de tri d'avoir un maximum de 8% de rejets du produit entrant versus le produit sortant. Si le produit sortant excède 8% en rejets, c'est en dehors de normes contractuelles. Il mentionne que le prix qui nous est fait (actuellement à coût zéro pour la Ville) inclut toutes les hypothèses. Le rendement du centre de tri permet à la Ville d'avoir des redevances selon le coût de la matière vendue, et que plus le centre de tri vend un papier de qualité, plus il fait de revenus, et plus la Ville encaisse des redevances.

**M. Paul-Antoine Troxler
Éco-quartier Peter McGill**

M. Paul-Antoine Troxler annonce que le regroupement des éco-quartiers dont il est le directeur compte présenter un mémoire lors des assemblées publiques de juin prochain. Il demande d'abord ce que la Plan a prévu pour récompenser les bonnes pratiques au niveau des performances des arrondissements et des villes liées. Il souligne que dans Ville-Marie, le taux de détournement du potentiel de matières recyclables était, en 2006, de 57% et que l'objectif de 60% est probablement atteint aujourd'hui. Il précise que l'arrondissement a bonifié le programme éco-quartier de Ville-Marie, ce qui a permis d'engager des agents permanents. L'arrondissement a aussi instauré une réglementation qui change le rapport de force vis-à-vis la sensibilisation des citoyens et des commerçants. Il souligne que le secteur d'intervention de son éco-quartier, couvre l'ouest de Ville-Marie, qui est principalement constitué de commerces et d'immeubles en hauteur dans lesquels vivent plus de 85% des citoyens. Il souhaite savoir ce que Montréal peut faire pour aider les arrondissements à aller plus loin.

M. Alan DeSousa répond que la loi 130 prévoit des redevances (issues de la taxe d'enfouissement de 10\$ la tonne de déchets) et le partage de ces redevances aux municipalités dont une bonne partie est payée par tout le monde (institutions, commerces, etc). Il indique que le gouvernement prévoit verser des redevances en fonction du coût des contrats, mais qu'on a de bonnes raisons de croire qu'il peut aussi orienter cet argent en fonction des performances enregistrées.

Quant à M. Campbell Stuart, il souhaite faire le point sur les initiatives mises en place pour encourager les citoyens à être de bons recycleurs. Il précise que ce sont les municipalités qui ont cette responsabilité, alors que le traitement des déchets est de la compétence de l'agglomération. Il souligne que les redevances dont parle M. DeSousa sont destinées à cela : encourager les citoyens à devenir de bons recycleurs. Il mentionne que l'agglomération est un véritable laboratoire en termes de manières de faire et qu'il y a beaucoup d'expériences différentes au niveau des arrondissements et des villes liées en termes de sensibilisation des citoyens. Il invite les participants à poser des questions aux autres villes à cet égard.

M. Troxler fait allusion à une étude de Solinov dans le CDROM qui abordait la question d'une possible tarification des déchets. Il souligne que cette option ne se retrouve pas dans le plan et il se demande si Montréal a envisagé ou non cette possibilité.

M. Pierre Gravel qu'il faudra éventuellement aller vers une tarification, mais que pour le moment, il n'en est pas question car il reste beaucoup trop de travail à réaliser avant.

**M, Karel Ménard
Front commun pour une gestion écologique des déchets**

M. Ménard souhaite poser d'autres questions d'éclaircissements. Tout d'abord, au niveau du cadre financier de l'échéancier. Le plan directeur fait mention d'un cadre financier jusqu'en 2013 et parle aussi d'une révision élaborée conformément au plan métropolitain. Or, M. Ménard mentionne que la révision du Plan métropolitain se fera en 2011, soit cinq ans après son adoption en 2006. Il se demande comment Montréal compte arrimer la révision de son plan directeur avec celle du plan métropolitain si on a un cadre financier pour deux années supplémentaires.

Mme Chantal I. Gagnon explique que le plan métropolitain adopté par la CMM en 2006 a permis de fournir des balises à l'agglomération de Montréal pour élaborer son plan directeur qui est présentée aujourd'hui. Elle indique qu'au moment où le plan métropolitain aura présenté sa révision, Montréal prendra acte des ajustements qu'elle devra apporter ainsi que des mesures prévues à la Politique québécoise qui sera alors en force. Ce sont là des outils qui permettront à l'agglomération de Montréal d'avancer et de se garder à jour sur les opportunités de bonification. C'est en quelque sorte un « work in progress ».

Comme dernière question, M. Ménard veut savoir si la plate-forme de transbordement de 25 000 tonnes sera réservée uniquement aux camions municipaux ou aux camions privés.

M. Alan DeSousa indique que ce poste de transbordement sera ouvert aux deux, selon le type de contrats de chaque municipalité.

M. Gilbert Bauer
Citoyen

M. Bauer soulève la question de la tarification qui a été abordée précédemment. Il s'objecte à toute tarification et demande si cette éventualité est définitivement écartée par l'agglomération.

M. DeSousa lui explique qu'on ne peut donner aucune garantie à ce sujet. C'est une question pour laquelle chaque conseil des villes liées ou autres est souverain. L'objectif pour M. DeSousa est de s'assurer que le service soit mis en place et suite à cela, chaque conseil réagit selon ses besoins.

Mme Aurore Nichols
Forum des sciences de l'environnement de l'UQAM

Mme Nichols est membre du Forum des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal. Sa question se rapporte à la problématique soulevée par un intervenant précédent, M. Hayek, et réfère à la section 3 du document, aux pages 82 et 83. Il y est question d'expérimentation thermique pour le traitement mécanique et biologique des résidus ultimes. Elle comprend qu'aucun choix définitif n'est encore fait quant à la technologie retenue, mais elle souhaite savoir si d'autres éléments, à part ceux mentionnés comme les cendres, la production d'énergie et les émissions de carbone, ont été pris en compte. Elle souligne que lorsqu'on traite des déchets par la chaleur, beaucoup d'autres composés sont émis qui peuvent être dangereux pour la santé.

M. DeSousa se fait rassurant sur ce point. Il lui indique que les services de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sont en train de valider toutes les technologies et que des études précises seront exigées par le ministère québécois pour valider les technologies au niveau environnemental, ainsi qu'au niveau de la santé notamment. C'est pour cette raison que l'implantation des infrastructures prend du temps. Le projet est actuellement soumis à la consultation publique, il devra être entériné par le comité exécutif et le conseil d'agglomération. L'intention de l'Administration est d'être à l'écoute des citoyens et des organismes, de prendre acte des commentaires émis et de bonifier le plan.

6. Période de questions des membres de la commission

M. Applebaum précise que la commission a déjà eu plusieurs présentations du PDGMR par le Service et que pour cette raison, les membres de la commission n'ont pas vraiment de questions à poser à ce stade-ci de la consultation.

7. Levée de l'assemblée

M. Applebaum rappelle les dates des prochaines assemblées prévues pour l'audition des

mémoires: les 9 et 11 juin à 19h00. Si nécessaire, une troisième assemblée sera tenue le 12 juin en soirée. Il mentionne le numéro de téléphone ainsi que l'adresse courriel de la commission et invite les participants qui souhaitent s'inscrire maintenant à le faire auprès de la secrétaire-recherchiste, Christiane Bolduc.

Le président adresse ses remerciements à tous ceux qui ont participé à l'assemblée, aux citoyens, à M. Alan DeSousa, à Mme Chantal I. Gagnon et M. Pierre Gravel ainsi qu'aux membres leur équipe et aux représentants des bureaux de consultation. Il remercie les membres de la commission et la secrétaire-recherchiste.

La séance est levée à 21h45 par le président, sur une proposition de Mme Ginette Marotte, appuyée par M. Sylvain Lachance.

ADOPTÉ LE : LE 9 JUIN 2008

Original signé

M. Michael Applebaum
Président

Original signé

Mme Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste